



FÉDÉRATION FRANÇAISE de JEU de BALLE au TAMBOURIN

COMITE DIRECTEUR N°007 du 22 janvier 2026 (Gignac 34150)

Présents : Bernard BARRAL, Laure BERENGUER, Guy CASTELBOU, Patrice CHARLES, Oznur LAVAUD, Célestin ELICES, Patricia GANIVENQ, Séverine ROUGELIN, Nicolas TERME, Magali VESSIERE.

Représentés : Chloé ALIGNAN (pouvoir Laure BERENGUER), Eric DELEENS (pouvoir Patricia GANIVENQ), Léa FABRE (pouvoir Patrice CHARLES), Lucie FABRE (pouvoir Magali VESSIERE), Laure FERRIÈRES (pouvoir Patricia GANIVENQ), Philippe GOUNEAUD (pouvoir Oznur LAVAUD), Patrice OM (pouvoir Bernard BARRAL), Camille PARISELLE (pouvoir Patrice CHARLES).

Excusés :

Absents : Philippe MARCHEGAY, Jérémy HERNANDEZ,

Présence en visio : Nancy LOPES (pouvoir Oznur LAVAUD), Philippe GOUNEAUD (Pouvoir Oznur LAVAUD)

La Présidente, Mme Patricia GANIVENQ, ouvre la séance à 19H00.

1/ Avancement du travail des Commissions

A - Commission Juges et arbitres, Président Célestin Elices

Célestin Elicès indique qu'une session de l'examen d'arbitre a été organisée le 29 novembre 2025 dans la région PACA. 7 candidats ont participé à cet examen et ont tous été reçus.

Une autre session est prévue dans l'Oise mi-février 2026. Cette session sera axée sur le règlement sportif en salle. Les questionnaires seront envoyés aux dirigeants du Comité Départemental de l'Oise qui seront chargés de faire passer cet examen aux candidats. Célestin ne se déplacera pas dans l'Oise pour l'occasion.

Enfin, une session aura lieu l'Hérault avec une préparation de l'examen le vendredi 20 mars 2026 et un examen le samedi 21 mars 2026.

Patricia Ganivenq indique qu'il va falloir commander des tenues d'arbitres pour ces nouveaux arbitres.

Célestin Elicès et Oznur Lavaud sont chargés de demander des devis.

B - Commission Communication et Promotion, Présidente Chloé Alignan

En l'absence de Chloé Alignan, Nicolas Terme indique qu'une communication sera faite pour chacun des 3 plateaux du Championnat de France en salle.

Le dispositif de communication des résultats sera le même que celui de l'année dernière, à savoir que Patrice Charles sera chargé d'insérer les résultats sur le site de la FFJBT et que Lucie Fabre assurera la communication sur les réseaux sociaux.

Nicolas Terme présente l'affiche du Championnat de France en salle jeunes. Celle-ci est validée.

C - Commission France Tambourin, Présidente Patricia Ganivenq

Un TPE, permettant le paiement par carte bancaire, est maintenant en service à la Fabrique. Ce dispositif permettra aux particuliers de payer par carte bancaire.

Toutefois, les clubs devront continuer de payer les factures par virements bancaires afin de diminuer les frais de traitement.

Patricia Ganivenq annonce qu'une réunion de travail sera prochainement organisée afin de mener une réflexion sur les tarifs et les stratégies commerciales pour l'année 2026.

D Commission Organisation des Compétitions Nationales, Présidente Laure Bérenguer

Championnat de France en extérieur

Laure Bérenguer indique que certaines équipes ne se sont pas engagées :

- Florensac en Nationale 1
- Notre Dame de Londres en Nationale 2

Suite à ces défections, le club de Mèze a été repêché en Nationale 1 et les clubs de Poussan et Viols le Fort ont été repêchés en Nationale 2.

Les calendriers provisoires seront envoyés d'ici la fin du mois de janvier. Les clubs auront ensuite jusqu'au 28 février pour demander des déplacements de rencontres.

Championnat de France en salle

Laure Bérenguer indique que les calendriers ont été envoyés aux clubs.

Patrice Charles indique que tous les clubs qualifiés pour ce championnat, sont en règle avec les règlements fédéraux.

Philippe Gouneaud fait remarquer qu'il faudrait étudier à nouveau la règle sur les équipes de jeunes engagées par les clubs participant à ce championnat.

Le Comité Directeur demande à la commission règlement d'étudier et d'analyser ce point de règlement.

Championnats et Coupes de l'Hérault en salle, 7 et 8 février 2026

Laure Bérenguer informe le Comité Directeur qu'il n'y a pas eu de candidatures pour l'organisation de cette compétition.

Les membres de la commission ont sollicité des clubs. Le club de Florensac attend le retour de la Municipalité, tout comme le club de Notre Dame de Londres qui attend le retour de la Municipalité de Saint Martin de Londres.

E - Commission Haut Niveau,

Championnat du Monde

La compétition se déroulera du jeudi 26 février au dimanche 1er mars 2026, à Rome.

Le déplacement des équipes de France s'effectuera avec deux mini-bus.

La Fédération a dû décliner l'invitation pour la participation d'une équipe de France jeunes puisqu'il n'y avait pas d'aide de la Fédération italienne.

Un préparateur mental interviendra bénévolement auprès des deux équipes françaises, accompagné d'un collaborateur en charge de la vidéo et de la communication.

Délégation Française pour le championnat du Monde

Les membres du Comité Directeur, sur proposition de la Présidente Patricia Ganivenq valident la composition de la délégation qui représentera la Fédération lors de la compétition :

- Patricia GANIVENQ - Présidente de la Fédération.
- Philippe GOUNEAUD - Chargé des relations avec les fédérations étrangères
- Nancy LOPES - Coordinatrice des équipes de France
- Oznur LAVAUD - Coordinatrice des équipes de France
- Léa FABRE - Chargé de la communication et relation avec la presse
- Julien BOIX - Chargé de la communication visuelle

Arbitrage lors du championnat du Monde

La FIBaT a demandé à la FFJBT quels seront les arbitres présents lors de la compétition sachant que les frais d'hébergement et de restauration des arbitres seront pris en charge par l'organisateur.

Le Comité Directeur décide d'envoyer les arbitres suivants :

- Abdelilah OUARTI
- Célestin ELICES

Demande de la FIBaT sur la participation de joueurs français bi-nationaux à la compétition

La FIBaT a saisi la FFJBT afin d'obtenir son autorisation au sujet d'une demande de la Fédération Portugaise de pouvoir faire évoluer en son sein, Andréa Lopes et Hugo Lopes, qui possèdent la Nationalité Française mais également la Nationalité Portugaise. Ils possèdent, tous les deux, une licence dans le club des Pennes Mirabeau.

Ces 2 licenciés ont participé et vont encore participer à des rencontres internationales, sous les couleurs françaises, dans le cadre de la coupe de l'amitié.

Nancy Lopes, mère des 2 licenciés, indique que ses enfants souhaitent pouvoir postuler aux équipes de France adultes dans les années à venir.

Les membres du Comité Directeur constatent qu'il y a eu des précédents dans le passé avec des joueurs ou joueuses qui ont disputé des rencontres avec 2 pays différents.

Après plusieurs minutes de débats et de discussions, les membres du Comité Directeur décident d'autoriser ces 2 licenciés à participer à la compétition sous les couleurs portugaises, tout en ayant encore la possibilité de jouer sous les couleurs françaises à l'avenir puisqu'ils n'ont pas encore 18 ans. Toutefois, lorsqu'ils auront 18 ans, ils devront choisir entre la sélection adulte Française et la sélection adulte Portugaise.

Coupe de l'Amitié

La Coupe de l'Amitié se déroulera en France les 22 et 23 août 2026.

Les rencontres seront programmées le samedi et le dimanche. Les Italiens arriveront le vendredi en fin d'après-midi et partiront le lundi matin. Ils seront pris en charge durant ce laps de temps (40 personnes max)

L'appel à candidature et le cahier des charges pour l'organisation de cette manifestation vont être envoyés très rapidement.

F - Commission Formation, Présidente Lucie Fabre

Le Bureau Directeur a fixé la prochaine session d'éducateur 1er degré aux samedi 28 mars et samedi 4 avril 2026, toutefois, ces dates sont à confirmer par la formatrice.

2/Election du Président de la Commission Haut Niveau

Quentin GUILLERM a démissionné du Comité Directeur et donc de la Présidence de la commission Haut Niveau.

Le Comité Directeur, sur proposition du Bureau Directeur, décide de nommer, à l'unanimité, Ozgur LAVAUD à la Présidence de la Commission Haut Niveau.

3/Désignation du club organisant la Super Coupe

La Super Coupe se déroulera le dimanche 5 avril 2026 selon le programme suivant :

- 14h30 : finale féminine : Notre Dame de Londres - Florensac
- 16h30 : finale masculine : Gignac - Cournonterral

Deux clubs ont candidaté pour l'organisation de cette compétition : Gignac et Mèze.

Le Comité Directeur décide de désigner le club de Gignac pour l'organisation de cette compétition. (13 voix pour Gignac, 5 voix pour Mèze. Bernard BARRAL et Séverine ROUGELIN n'ont pas participé au vote)

4/Désignation du club organisant la Coupe d'Europe en extérieur

La Coupe d'Europe des clubs se déroulera les 4 et 5 juillet 2026.

Quatre clubs ont candidaté pour l'organisation de cette compétition : Mèze, Notre Dame de Londres et Poussan. Le club de Gignac a retiré sa candidature, par l'intermédiaire de Bernard Barral juste avant le vote pour la désignation de l'organisateur de la Super Coupe.

Le Comité Directeur décide de désigner le club de Notre Dame de Londres pour l'organisation de cette compétition. (15 voix pour Notre Dame de Londres, 1 voix pour Mèze, 0 voix pour Poussan. Chloé ALIGNAN, Patrice CHARLES, Patricia GANIVENQ et Séverine ROUGELIN n'ont pas participé au vote)

5/Coût d'arbitrage pour les nationales 1 et 2 masculines

Patricia Ganivenq souligne que la formule des championnats de Nationale 1 et de Nationale 2 a évolué lors de la dernière Assemblée Générale de la Fédération.

L'annexe tarifaire pour la saison 2025-2026 a été approuvée en réunion Comité Directeur n°004 du mois d'août 2025. Il faisait état d'un montant de 600 € pour l'arbitrage pour les équipes évoluant en Nationale 1 et en Nationale 2.

Ces frais étaient facturés pour 20 rencontres disputées. Cette année, les équipes disputeront moins de rencontres.

En conséquence, le Comité Directeur décide de facturer la somme de 420 € par club pour la 1ère phase et de facturer ensuite au réel lors de la phase finale. Lors de chaque rencontre de la phase finale,

l'arbitrage sera facturé aux 2 clubs concernés (50% à chaque club). S'il y a 3 arbitres qui sont désignés, le même procédé sera appliqué.

La facture sera envoyée aux clubs dès qu'ils seront éliminés ou à la fin de la phase finale.

Pour les équipes de Nationale 1 Féminine, la formule reste la même avec une 1ère phase facturée 300 € puis 200 € pour les équipes participant à la poule des Championnes.

6/Demande du club de Vendémian sur règlement de H1 Féminine

Le club de Vendémian a envoyé un courrier de demande de précision sur le règlement de la poule de maintien de H1 Féminine ; son équipe féminine ayant terminé à la 5ème et avant dernière place de la poule.

Le club demande un éclaircissement sur le règlement appliqué s'étonnant qu'il n'y ait pas de match de barrage.

Les membres du Comité Directeur constatent que la règle était indiquée sur le calendrier de la poule de maintien de H1 Féminine. Il était inscrit que les 2 derniers, à savoir le 5ème et le 6ème de la poule de maintien de H1 Féminine descendaient en H2 Féminine.

Le club de Vendémian, 5ème de la poule de maintien, descend donc en série Hérault 2 Féminine.

7/Informations diverses

Organisation du Championnat de France en salle jeunes 2026

Le Championnat de France en salle jeunes se déroulera les 14 et 15 mars 2026.

Le Comité Départemental de Corrèze a postulé pour l'organisation de cette compétition sur la commune d'Argentat.

Les membres du Comité Directeur décident, à l'unanimité, d'organiser cette compétition en Corrèze, à Argentat.

Les inscriptions à cette compétition vont être envoyées aux comités départementaux et ligues régionales. Les champions inscrits et qui ne participeront pas à ce championnat, seront déclarés forfaits et une amende leur sera appliquée.

Assemblée Générale Ordinaire saison 2025-2026

Patricia Ganivenq informe le Comité Directeur que le club de Saint Pons de Mauchiens a proposé d'organiser la prochaine Assemblée Générale de la Fédération comme il l'a fait il y a quelques semaines.

Le Comité Directeur décide, à l'unanimité, d'organiser l'Assemblée Générale Ordinaire de la Fédération, le samedi 28 novembre 2026, à Saint Pons de Mauchiens.

Photocopieur du secrétariat

La société COMETEL, titulaire d'un contrat de maintenance et de location du photocopieur du secrétariat propose une nouvelle location avec une machine plus récente et à des conditions plus avantageuses. Le précédent contrat avait été souscrit en 2017 par l'ancienne équipe dirigeante.

Avant de se prononcer, les membres du Comité Directeur souhaitent avoir un comparatif avec d'autres solutions, notamment avec une machine de taille plus petite.

Philippe Gouneaud est chargé de faire cette étude comparative.

8/Questions diverses

Comptable

Le Comité Directeur charge Bernard Barral de prospecter afin d'obtenir des offres financières comparatives.

Quand un devis comparatif sera obtenu, le Comité Directeur étudiera la pertinence d'un changement de comptable.

Patrice CHARLES
Secrétaire Général



Patricia GANIVENQ
Présidente FFJBT



Document transmis à :

- *tous les présidents de Ligues Régionales, Comités Départementaux et Clubs.*
- *tous les membres du Comité Directeur.*